

Conseil communal de Payerne

Séance du jeudi 6 février 2020 à 20 h 15, salle du Tribunal

Présidence: Monsieur Jocelyn Canope

Il est exactement 20h15 lorsque l’Huissier remplaçant, Sébastien Mayor fait signe au **Président Jocelyn Canope** qu’il peut ouvrir cette séance. C’est avec plaisir qu’il le fait en saluant très cordialement Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard, Messieurs les Municipaux André Jomini, André Bersier, Eric Küng et Julien Mora. **Le Président** salue aussi les membres du Législatif présents à cette vingtième séance de la législature 2016-2021 et quatrième de l’année 2019-2020, avec remerciements à toutes et tous de consacrer leur soirée aux délibérations du Conseil communal.

Il implore la bénédiction divine sur les travaux de l’assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil. **Le Président** adresse une bienvenue particulière au public ainsi qu’aux représentants de la presse qui nous font l’honneur de leur présence. Il informe l’assemblée qu’en raison d’absence des deux titulaires, l’huissier et le secrétaire seront remplacés ce jour par leur suppléant, à savoir Sébastien Mayor et Claudine Estoppey.

70 membres sont convoqués et l’appel effectué par les scrutateurs fait constater la présence de 57 membres. 13 membres se sont excusés. Le quorum est donc atteint et les délibérations peuvent avoir lieu. La majorité est de 29.5 voix.

Conformément à la convocation, **Le Président** passe aux points mis à l’ordre du jour.

a) Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Ce procès-verbal ayant été joint à la convocation de cette séance, il n’est pas procédé à sa lecture, chacune et chacun ayant pu en prendre connaissance. **Le Président** demande s’il y a des remarques ou corrections à son sujet.

Sans autre intervention, et conformément à l’article 67, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal, il est adopté. **Le Président** adresse ses vifs remerciements au secrétaire Monsieur René Cusin pour sa précieuse collaboration et pour la qualité de son travail.

b) Correspondances

Sept courriers ont été adressés au Bureau du Conseil. **Le Président** en donne lecture :

Datée du 14 décembre 2019, lettre du **Conseiller Nicolas Bour** donnant sa démission au sein du Conseil communal à dater du 31 janvier 2020. (*Annexe 1*).

Toujours datée du 14 décembre, lettre du **Conseiller Nicolas Bour** annonçant sa démission de la commission de naturalisation (*Annexe 2*).

Le 11 janvier 2020, le **Conseiller Cédric Moullet**, excusait par mail les absences du **Conseiller Philippe Pillonel** au sein du comité de direction de l'ASIPE, pour raison de santé ; il est actuellement apte à reprendre son rôle au sein de l'ASIPE. (*Annexe 3*).

En date du 13 janvier 2020, un courrier de l'ASIPE, informant le conseil communal des absences non excusées du **Conseiller Philippe Pillonel** lors de diverses séances de juin 2019 à janvier 2020. (*Annexe 4*)

Réaction de la part du **Président** face à cette correspondance et profitant de l'occasion pour rappeler quelques règles de respect à préserver de la part de tous les conseillers élus à cette assemblée. Il fera parvenir une réponse à l'ASIPE sous peu. (*Annexe 5*).

Datée du 25 janvier 2020, courrier émanant du Parti des libéraux-Radicaux (PLR), présentant la candidature de Monsieur **César Martin** au Conseil communal, en remplacement du **Conseiller Nicolas Bour**, démissionnaire. (*Annexe 6*).

Datée du 25 janvier toujours, courrier émanant du Parti des libéraux-Radicaux (PLR), présentant la candidature de la **Conseillère Monique Picinali**, à la commission de naturalisation en remplacement du **Conseiller Nicolas Bour**, démissionnaire. (*Annexe 7*).

c) Assermentation de Monsieur César Martin (PLR) en remplacement de Monsieur Nicolas Bour, démissionnaire

Le Président invite le chef du groupe PLR **Cédric Moullet** à présenter son candidat, **Monsieur César Martin** comme futur membre du Conseil communal.

Le Président invite **Monsieur César Martin** à s'avancer et procède à son assermentation, en priant les membres du Conseil communal à se lever. Une fois l'acceptation de ce rôle par sa promesse, le **Conseiller César Martin** rejoint les rangs de son parti avec les félicitations des membres présents.

d) Nomination d'un membre de la commission de naturalisation en remplacement de Monsieur Nicolas Bour (PLR), démissionnaire

Le Président invite le chef du groupe PLR **Cédric Moullet** à présenter sa candidate, la **Conseillère Monique Picinali** comme future membre de la commission des naturalisations.

Aucune autre candidature n'étant présentée, c'est à l'unanimité que la **Conseillère Monique Picinali** est élue à la commission de naturalisation, ce qu'elle accepte avec remerciements. Elle est félicitée par **le Président**.

e) Communication de la Municipalité

La communication relative au contrat de bail de M. Fabrice Bersier, ne suscite pas d'intervention.

f) Projection 2020 de la cave communale, présentation par Monsieur Gilles Musy, caviste-œnologue

En préambule, **le Président** demande à l'assemblée de ne pas interrompre l'intervenant, toutes les questions relatives à cette présentation pouvant être posées au terme de celle-ci.

La parole est donnée à Monsieur Musy, qui présente les futurs aménagements et objectifs 2020 de la cave communale. (*Annexe 8*).

Au terme de celle-ci, **le Président** remercie M. Musy de sa présentation et l'autorise à quitter la salle.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** peut ensuite passer à l'ordre du jour proprement dit.

Ordre du jour

Point 1: Préavis 13/2019: Convention de délégation des tâches d'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne à SWISS AEROPOLE SA ;

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Gérard Jenzer**, président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le président de sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le préavis No 13/2019 portant sur la convention de délégation des tâches d'exploitation civile de l'aérodrome militaire de Payerne à SWISS AEROPOLE SA est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur de leur travail.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 13/2019 de la Municipalité du 16 octobre 2019,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- Article 1:** de prendre acte de la délégation des tâches d'exploitations civiles de l'aérodrome militaire de Payerne, incombant à la COREB, à SWISS AEROPOLE SA ;
- Article 2 :** d'approuver le partage des charges entre la Commune de Payerne et SWISS AEROPOLE SA pour le financement, l'entretien et la remise en état des installations et infrastructures servant à l'exploitation civile de l'aérodrome ;
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à signer la convention relative à la délégation des tâches d'exploitation à SWISS AEROPOLE SA, avec la COREB et SWISS AEROPOLE SA ;
- Article 4 :** de prendre acte que soient portés dans les budgets 2020 et suivants, les charges de fonctionnement inhérentes au présent préavis.

Point 2: Préavis 15/2019: Réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Nicola Donadello concernant les freux envahissants et trop bruyants, demande pour prendre des mesures d'effarouchement des corbeaux freux sur le territoire communal de la Commune de Payerne;

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Jean-Marc Chatelanat**, président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le président de sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote

Le préavis No 15/2019 portant sur la réponse à la motion de Monsieur le **Conseiller communal Nicola Donadello** est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur de leur travail.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 15/2019 de la Municipalité du 18 décembre 2019,

Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1: de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur le Conseiller Nicola Donadello du 1^{er} mars 2018 ;

Article 2 : de prendre acte que dans le cas où les tirs ne seraient pas suffisants à atténuer les désagréments causés par les volatiles, la Municipalité intégrera au budget 2021 le montant nécessaire à l'effarouchement par d'autres biais.

Point 3: Préavis 16/2019: Assainissement de la chaussée des rues de Vuary, du Bas de Vuary et de la Bergerie ;

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Urs Berchtold**, président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Le Président remercie le président de sa lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

Le Municipal André Jomini prend la parole afin de répondre aux divers points soulevés dans le rapport de la commission.

Récemment, en charge de travaux dans le secteur, le groupe E avait fait appel à une entreprise chargée de réparer les nids de chantier. La Municipalité jugeant plus utile de refaire toute la route, elle a donc contacté cette même société, lui demandant un devis permettant ainsi l'élaboration du préavis. Aucune adjudication n'a été attribuée et un appel d'offre est toujours envisageable si le Conseil communal le souhaite.

Il ne s'agit pas d'une route à grand trafic, et pour des raisons d'économie, le goudronnage une couche a été pressenti. Cela a déjà été le cas pour plusieurs chantiers communaux qui depuis plus de 10 ans ne posent aucun problème.

Il y a actuellement 2 maisons qui sont reliées sur le collecteur existant et un montant de CHF 200'000.- devrait être investi pour mettre ces habitations en séparatif. La Municipalité a jugé le montant démesuré, sachant que de gros chantiers se présentent dans le cadre des infrastructures.

Le Municipal André Jomini rappelle que dans le secteur proposé par le préavis, les projets de nouvelles constructions prévues ne sont pas impactés ; ces derniers passeront par la Bergerie.

Pour ce qui en est de la Route de la Charrière d'Estavayer, sa réfection ne se justifie pas pour l'instant et la Municipalité privilégie les urgences.

La route concernée par le préavis mesure entre 3 et 4,5 m de large et ne fera pas l'objet d'une étude pour la pose de modérateur de trafic en zone 30. En parlant de cette étude, celle-ci n'a pas été adjugée et la Municipalité entend travailler avec le Conseil communal et nommer des commissions ad hoc pour cette affaire. Pour la présentation d'un concept global, elle profitera des résultats présentés par un bureau spécialisé qui étudie actuellement un projet sur la route de contournement de Payerne pour Corcelles. Ces commissions seront nommées cette année encore.

Suite aux incendies qui ont malheureusement ravagé le quartier, de nouvelles constructions ont été réalisées, mais les bordures de route ne correspondent plus et, en cas de pluie, l'eau stagne et s'infiltré dans les murs du voisinage, provoquant des plaintes.

Les travaux prévus en Vuary avec la construction des immeubles se réaliseront, ainsi que l'infrastructure de la Bergerie avec ses aménagements routiers, mais cela pourra encore durer 4 à 5 ans, n'améliorant pas la situation du tronçon actuel ! Si le **Municipal André Jomini** comprend l'avis de la commission, il propose néanmoins à l'assemblée d'accepter le préavis.

Le **Conseiller Jérôme Piller** remercie pour les réponses apportées, mais tient néanmoins à préciser que le tronçon jusqu'à la Charrière d'Estavayer est dangereux au niveau de la sécurité des piétons. Il invite les membres présents à se rendre sur la route par temps de pluie, accompagné d'enfants et d'une poussette et de croiser un véhicule ; il les laisse imaginer ! Il conteste le fait d'entendre que cette route n'est pas en mauvais état, relatant le manque d'évacuation des eaux et trouve que c'est un scandale pour un tronçon communal.

Il reproche le manque de vision globale dans ce préavis sur l'ensemble du quartier de Vuary. Étant conscient de toutes les nouvelles constructions arrivantes très prochainement dans le secteur, l'on parle de 2020-2021 dans le préavis, il pense que des décisions pourraient être prises plus rapidement. En ce qui concerne le revêtement, il ajoute encore que si la route en question est à faible trafic, elle est empruntée majoritairement par des trafics lourds, si l'on considère que les trafics agricoles sont actuellement des 40 tonnes.

Le Municipal André Jomini admet que la route de la Bergerie est en mauvais état, n'a pas de trottoir et qu'il y a des gouilles lorsqu'on s'y promène par temps de pluie, mais que ce n'est pas la seule route de Payerne avec ces conditions. Une vision globale sera bien évidemment faite et prendra en considération ce tronçon de route qui ne va pas disparaître.

Il précise qu'en ce qui concerne l'importance du goudronnage pour le trafic lourd, celle-ci est générée par la couche de fond et non pas par la couche superficielle qui, elle est une protection d'usure.

Les travaux du quartier de la Bergerie sont espérés pour 2021, mais il est rappelé que des procédures doivent arriver, des travaux doivent se réaliser avec le canton, suivi de l'étude de la mobilité zone 30 ou concept 30. Le choix du concept est moins contraignant que celui de la zone 30, mais des mesures afin de garantir la limitation de vitesse seront de toute façon prises, quelle que soit la solution adoptée.

Étant souvent de passage dans le quartier, Le **Conseiller Daniel Sauterel** s'inquiète plus des bords de la Broye que du tronçon lui-même. En effet, il constate que ces derniers penchent dangereusement dans la Broye, au risque de s'effondrer dans le court d'eau.

Le Municipal André Jomini confirme que la Municipalité est consciente du problème des berges qui s'affaissent, des deux côtés d'ailleurs, et que ce sont des questions qui doivent être vues avec le Canton et le voyer des eaux.

« J'ai l'impression qu'on fait une action pompier », pléonasme que lance Le **Conseiller Roland Bucher** en regard au quartier ! Il lui manque quelques réflexions sur tout ce qui se trouve en sous-sol, ayant juste l'impression qu'on souhaite mettre en place une nouvelle route pour qu'elle soit belle. Qu'en est-il des collecteurs par exemple, problématique dont on ne parle pas du tout. Il a l'impression que la réflexion complète n'a pas été menée jusqu'au bout et que l'on souhaite juste palier à une situation de route en mauvais état, certes déplorable.

Conscient d'avoir oublié cette précision, **le Municipal André Jomini** rappelle qu'une seule canalisation collectant les eaux claires de deux maisons y passe. Cette dernière a été contrôlée et le Chef de secteur du service des eaux a confirmé qu'aucune fuite n'a été décelée ces dernières années et qu'il n'y a pas lieu de changer cette conduite.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote.

Le Président remercie la commission et son président rapporteur de leur travail.

Le préavis No 16/2019 portant sur l'assainissement de la chaussée des rues de Vuary, du Bas de Vuary et de la Bergerie est renvoyé à la Municipalité pour une nouvelle étude. Cette décision est acceptée par 32 voix, 6 contre et 10 abstentions.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 16/2019 de la Municipalité du 18 décembre 2019,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

De renvoyer le préavis 16/2019 à la Municipalité pour une nouvelle étude, notamment après l'élaboration d'un concept global de zone 30 et, afin de permettre d'apporter une vision d'ensemble concrète pour les futurs travaux dans le quartier de Vuary.

Point 4: Préavis 02/2020: Postposition du prêt consenti à Swiss Aeropole SA

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Djordje Ney**, président de la commission, pour la lecture de son rapport.

Le Président appelle et passe la parole au **Conseiller Francis Collaud**, pour la lecture du rapport de la commission des finances.

Le Président remercie le président, ainsi que la commission des finances de leur lecture et ouvre la discussion sur ce préavis.

Le **Conseiller Michael Marguet** est convaincu du grand atout de l'Aéropole pour Payerne, de sa zone industrielle et de son image. Il a un avis néanmoins plus limité quant aux entreprises qui gravitent autour, surtout par le fait que le financement revient à une seule et même entité, la Commune et de par la même, le contribuable.

Le préavis démontre des chiffres sans base ni réalité, annonçant uniquement une hausse d'env. 40% par rapport à l'exercice précédent. S'il est nécessaire d'avoir 2500 mouvements par année pour espérer une rentabilité, cela lui semble difficile. Il compare la situation avec l'aéroport de Belp, qui peine à être rentable, malgré le nombre d'ambassades, de missions internationales et une clientèle industrielle importante vu sa situation géographique ; il voit avec peine 2026 comme année objective de rentabilité.

Le titre utilisé pour ce préavis le dérange fortement ; n'aurait-il pas été préférable de l'intituler « demande au Conseil communal d'accepter de financer une année de fonctionnement d'une entreprise » ? Il est persuadé que d'ici peu, une nouvelle demande de financement identique se reproduira.

Il relate enfin les surcoûts de l'exploitation civile de l'aérodrome militaire, qui sont actuellement financés par la Confédération. Aucun engagement clair et définitif ne le stipule et il semblerait que cela ne sera plus le cas, selon les informations reçues. Si ces frais devaient s'ajouter au financement actuel, il perçoit très difficilement la viabilité de l'entreprise.

Le Conseiller Roland Bucher souhaite interpeller le **Conseiller Michael Marguet** par l'explication de la signification d'une startup ; en effet, il n'en existe aucune bénéficiant de chiffres et d'un business plan véridique, cela est impossible. Le conseiller invoque également le fait que de dire non à ce préavis veut dire simplement que l'on tire la prise et qu'on boucle l'Aéropole .

Il s'interroge également sur le fait qu'il n'y ait pas eu de réaction lors du premier préavis ; les propos du **Conseiller Michael Marguet** amèneraient à « tirer la prise » et fermer l'Aéropole !

Il est persuadé que ce n'est pas le souhait de la Ville et du développement économique de la région ! Il espère donc que toute l'assemblée va soutenir cette postposition et accepter le préavis.

Le **Conseiller Michael Marguet** réagit en précisant qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre une société créée que l'on finance et une zone industrielle, une vitrine pour la Ville. Ces propos ne concernent que la société de l'Aéropole et il ne souhaite en aucun cas remettre en cause les décisions prises antérieurement.

Le **Conseiller Cédric Moullet** trouve aberrant les propos qu'il vient d'entendre. La création de l'Aéropole a été décidée il y a quelques années. Il est dédié aux entreprises liées à l'aviation ; il faut simplement continuer ce travail. La raison d'être de cet organisme est de s'occuper des mouvements civils et de faire en sorte que des avions puissent circuler, atterrir et décoller. Le préavis ne demande pas de financement supplémentaire ; ce qui avait été prévu reste identique, aucune différence. Il demande instamment à ce que ce préavis soit soutenu.

Tout en étant étonnée que ces réactions apparaissent aujourd'hui, **Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard** souhaite intervenir. Dans ce préavis, il est uniquement fait mention de modalité par rapport à un prêt déjà validé par le CC, de même que tout le concept global de l'Aéropole mis en place.

Elle précise que pour le fonctionnement de l'Aéropole, il est nécessaire d'avoir du personnel s'occupant de l'aéroportuaire, mais également de la promotion. Si aujourd'hui la structure professionnelle qui gère ces tâches est supprimée, cela signifierait qu'il faudrait réinternaliser celles-ci au sein de la ville, en tenant compte également de la réinternalisation des coûts avec la gestion portuaire qui doit être assurée par un chef d'aérodrome civil.

Dans la situation actuelle, seule une partie de la Société est en phase de réaliser des bénéfices et c'est la partie aéroportuaire et ses mouvements. Le règlement d'exploitation est en force depuis le 27 septembre 2013 et toutes les négociations se sont faites bien en amont, en collaboration avec les communes riveraines. Les 8400 mouvements ont été prévus uniquement pour l'activité des entreprises et Payerne n'est pas dans le même modèle d'affaires que Belp ; les vols de loisirs n'étant pas intégrés. L'autre partie de la Société comprend la thématique de la promotion. Pour rappel, la Commune ne dispose pas de poste dédié à la promotion économique et de ce fait, après de longues réflexions, le choix s'était porté sur une société d'exploitation sur site comprenant un chef d'aviation civile, du personnel aéroportuaire et du personnel dédié à la promotion.

Le business plan de la société a été présenté à la commission des finances, à la commission ad hoc, tout comme le rapport d'activités de la société et la postposition de ce préavis n'est qu'une modalité du prêt. Si elle arrive aujourd'hui, c'est qu'il a été avéré nécessaire de passer par le Conseil communal, suite à une consultation – précision de la part de l'avocat de la Ville.

Le cœur payernois du **Conseiller Pierre-Alain Pantet** lui dit d'accepter le préavis et de soutenir ce beau projet qui porte l'espoir de toute une région, alors que la lecture des

comptes et la situation financière actuelle de la société le retiennent. Il constate qu'il y a pour lui trop d'inconnues ; la raison et la sagesse lui incite l'abstention pour l'instant.

Madame la Syndique Christelle Luisier Brodard s'interroge sur l'alternative. Alors que des millions ont été investis sur ce projet, qu'une infrastructure opérationnelle est en place depuis moins d'une année, faudrait-il tout arrêter ?

Les efforts consentis depuis de longues années en partant de la légalisation des terrains, le démarrage des infrastructures, un règlement d'exploitation entré en vigueur en 2013, le terminal aéroportuaire, valent-il la peine d'avoir des doutes aujourd'hui ? Si la décision de fermer devait être prise, « alors on perdrait tout ».

Pour ce qui est de l'armée, il y a certes encore des discussions qui devront avoir lieu relativement à la fermeture de pistes, mais pour ce qui est des taxes et redevances, tout a été négocié et signé en bonne et due forme.

Le **Conseiller Patrice Lorimier** trouve le projet de l'Aéropole juste fantastique et un vrai atout pour la région. Il compare le projet à une entreprise privée, qui pour arriver, doit y mettre les moyens, faire encore et encore de la promotion, se sentir forte et ne montrer aucun signe de faiblesse. Ces conditions sont nécessaires afin de pouvoir communiquer avec des entreprises extérieures, des autres cantons et partenaires ; ne pas reculer, avancer – aller de l'avant. Il soutient très fortement ce projet.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et fait procéder au vote

Le préavis No 02/2020 portant sur la postposition du prêt consenti à Swiss Aeropole SA est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les commissions et leur président rapporteur de leur travail.

Par conséquent:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis No 02/2020 de la Municipalité du 08 janvier 2020,

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

Article 1: d'autoriser la Municipalité à postposer le prêt de Fr. 1'400'000.- en faveur de Swiss Aeropole SA consenti par l'article 8 du préavis n° 01/2017 le 29 mars 2017 et à régler les modalités de cette postposition ;

Point 5: Divers

Le Président donne la parole à qui veut la prendre.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** remercie toutes et tous de leur présence, particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Le Président conclut en annonçant que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le jeudi 12 mars 2020 – séance complémentaire - et lève cette première séance de l'année 2020 à 22 h 00.

Le Président:



Jocelyn Canope



La Secrétaire:



Claudine Estoppey

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

R's contrôlés

Payerne, le 27.02.2020

Le Préfet du district
de la Broye-Vully



BOUR Nicolas
Rue à Thomas, 3
1530 Payerne

Le 14.12.2019

à Président Conseil Communal
1530 Payerne

Objet : Démission conseil communal

Monsieur le président,

Veillez par cette lettre, prendre connaissance, de ma décision de démissionner du conseil communal au 31 janvier 2020.

Cette décision est motivée par le fait que je dois quitter la commune de Payerne pour raisons professionnelles liées à un nouvel emploi dans la région de Bienne.

Je remercie tous les membres du conseil communal ainsi que les municipaux pour leur accueil chaleureux et leur sympathie.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Nicolas BOUR



BOUR Nicolas
Rue à Thomas, 3
1530 Payerne

Le 14.12.2019

à Président Conseil Communal
1530 Payerne

Objet : Démission commission naturalisation

Monsieur le président,

Veillez par cette lettre, prendre connaissance, de ma décision de démissionner de la commission de naturalisation au 31 janvier 2020.

Cette décision est motivée par le fait que je dois quitter la commune de Payerne pour raisons professionnelles liées à un nouvel emploi dans la région de Bienne.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur accueil et leur sympathie.

Veillez accepter, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Nicolas BOUR



Von: president.conseil@payerne.ch
Sendedatum: 02/02/2020 - 09:37
An: sire66@bluewin.ch
Betreff: TR : ASIPE - Monsieur Philippe Pillonel

De : Cédric MOULLET [cedric.moulet@gmail.com]

Envoyé : samedi 11 janvier 2020 19:59

À : Conseil president; Mora Julien

Cc : Ph. Pillonel; Franck Magnenat

Objet : ASIPE - Monsieur Philippe Pillonel

Monsieur le Président,

Monsieur le Municipal et président du comité de direction de l'ASIPE,

Monsieur Philippe Pillonel a été nommé comme représentant du groupe PLR au sein de l'ASIPE. Suite à d'importants problèmes de santé en 2019, Monsieur Pillonel n'a pu s'excuser à quelques séances de l'ASIPE. Monsieur Pillonel est maintenant en mesure de reprendre son rôle au sein de l'ASIPE.

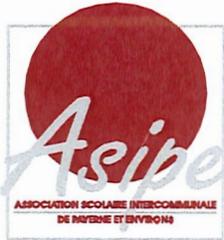
En vous remerciant de prendre bonne note de ces informations, je vous présente mes meilleures salutations.

Cédric Moulet

--

Twitter: <http://twitter.com/cedricmoulet>

Linked In: <http://www.linkedin.com/in/cedricmoulet>



Payerne, le 13 janvier 2020

Conseil communal de Payerne
M. Jocelyn Canope, Président
Hôtel de Ville
Rue de Savoie 1, Case postale 112
1530 Payerne

Monsieur le Président,

En date du 13 septembre 2019, le Bureau du Conseil intercommunal de l'ASIPE a adressé un courrier à M. Philippe Pillonel, délégué payernois, lui rappelant qu'en cas d'absence non excusée lors de trois conseils consécutifs, il en sera référé à l'autorité de nomination.

M. Philippe Pillonel était absent aux séances des 25 juin et 11 septembre 2019 ainsi qu'à celle du 9 janvier 2020, sans que le Bureau ne reçoive d'excuse de sa part.

En conséquence, et selon l'article 38* de l'ancien règlement du Conseil intercommunal de l'ASIPE, qui sera repris dans le règlement actuellement en révision, nous vous signalons cet état de fait. Nous vous demandons de prendre les dispositions que vous jugerez nécessaires et de nous en faire part par courrier.

Entre-temps, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le Bureau du Conseil intercommunal :

Le Président :

Laurent Cosendai

La Secrétaire :

Fabienne Moll

*Art. 38 – Absences répétées

Tout membre du Conseil qui manque trois séances consécutives sans excuse est signalé à l'autorité de nomination".

Je veux rester positif, faire confiance à l'implication de tout un chacun et à votre amour pour cette ville. Je ne veux pas jouer au père la morale, mais vous rappeler que nous sommes des élus, nous sommes au service des Payernois et Payernoises et donc ils méritent notre respect.

Le constat est clair : Ces absences injustifiées (ou non excusées) concernent tous les groupes.

Nous avons une responsabilité et je rappelle que l'on n'est pas obligé d'être un élu.

Etre conseiller Communal demande un minimum de d'investissement, les remplacements sont possible et on peut par élégance s'excuser.

Tout Partis confondus, je fais confiance à votre implication, à votre sens du devoir, à votre amour pour notre Bonne vieille ville de Payerne afin de corriger cette tendance néfaste.

Merci de votre attention.

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 25 janvier 2020

Remplacement de Monsieur Nicolas Bour au Conseil Communal.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Nicolas Bour du Conseil Communal, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Monsieur César Martin, membre du PLR payernois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Payerne

Cédric Moullet
Président de groupe
Chemin des Alouettes 17
1530 Payerne

Monsieur Le Président du
Conseil Communal
Jocelyn Canope
Hôtel de Ville
1530 Payerne

Payerne, le 25 janvier 2020

Remplacement de Monsieur Nicolas Bour à la commission de naturalisation.

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Nicolas Bour de la commission de naturalisation, le groupe libéral-radical vous propose de le remplacer par Madame Monique Picinali.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Président du groupe PLR



Cédric Moullet



Payerne

Projection de la cave 2020

Gilles Musy, caviste-œnologue



Payerne

Projection de la cave 2020

1. Récapitulatif du millésime 2019
 2. Réfection du Caveau communal
 3. Nouvelle ligne graphique
 4. Gamme des produits et prix
 5. Horaires d'ouvertures de la cave à compter du 1^{er} juin 2020
 6. Agenda des manifestations
 7. Cave ouverte payernoise
 8. Tarifs et visites de la cave communale
 9. Approche des restaurateurs
-



Payerne

1. Récapitulatif du millésime 2019

- Année viticole quantitative et qualitative
 - Vins équilibrés et très qualitatifs
-



Payerne

2. Réfection du Caveau communal





Payerne

3. Nouvelle ligne graphique

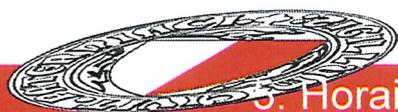
- Nouvelle dénomination « Cave l'Abbatiale »
 - Dans la continuité de la ligne graphique actuelle
 - Economie sur le prix des bouteilles et des étiquettes avec maintien des codes couleurs des étiquettes actuelles.
-



Payerne

4. Gamme de produits et prix

- Idées plus claires de l'ensemble des produits
 - Augmentation du prix des bouteilles (environ 50 cts à Fr. 1.— par bouteille)
 - Augmentation de la contenance de la bouteille à 75 cl
 - Augmentation du chiffre d'affaires
 - Introduction d'un chasselas de gastronomie pour les restaurateurs
-



Payerne

5. Horaires d'ouvertures dès le 1^{er} juin 2020

- Nouveaux horaires :
 - Lundi 09 h 00 – 12 h 00
 - Jeudi 17 h 00 – 19 h 00
 - Vendredi 09 h 00 – 12 h 00 / 17 h 00 – 20 h 00
 - Samedi 09 h 00 – 12 h 30
- Buts :
 - développement de la clientèle
 - axer sur la dégustation
- Maintien du taux d'occupation du personnel (≠ augmentation)



Payerne

6. Agenda des manifestations

Date		Evénement
Du	Au	
29.02	29.02	Dégustation officielle
1.04	6.04	Divinum Morges
16.05	17.05	Marché de printemps
30.05	31.05	Caves ouvertes Vaudoises à Lavaux
4.06	8.06	Cave ouverte payernoise
27.08	9.09	Comptoir Val de Travers
6.11	15.11	Comptoir Payerne
7.11	8.11	Saint-Auvin
18.12	19.12	Noël de la cave



Payerne

7. Cave ouverte payernoise

- Du 4 au 8 juin 2020
 - Week-end promotionnel, fête du vin
 - Dégustation gratuite
 - Achat en direct
 - Consommation et restauration
-



Payerne

8. Tarifs et visites de la cave

- Deux offres
 - Apéritif – 3 vins – flûtes et cacahuètes
 - dégustation par le Municipal ou le personnel de cave
 - 1 heure
 - Fr. 15.— par personne
 - Visite de la cave par l'œnologue
 - produits du terroir
 - dégustation de différents vins
 - 1 h 30
 - Fr. 25.— par personne
 - Buts :
 - recentrer les activités de la cave sur la dégustation
 - maintien de la tradition des réceptions par le Municipal
 - financer les différentes charges des réceptions
-



Payerne

9. Approche des restaurateurs

- Approche des restaurants gastronomiques de la Broye intercantonale à partir de la vente du millésime 2019
-



Payerne

Questions ?





Payerne

Merci de votre attention
